

Norris, Sara

From: Simon Laplante [REDACTED]
Sent: Friday, September 27, 2013 10:18 AM
To: Information
Subject: Commentaires

Voici mes commentaires sur la mise à jour de l'EES du golfe à l'Ouest de Terre-Neuve:

Dans la zone à l'étude et celles à proximité, les conditions sont défavorables aux activités de prospection gazière et pétrolières puisqu'en tout temps, des facteurs de risques importants sont présents. En effet, on observe qu'il y a ou bien présence de glace, ce qui rendrait pratiquement impossible le confinement et nettoyage d'un déversement accidentel, ou bien présence de mammifères marins, lesquels sont très sensibles à ces activités et, dans plusieurs cas, sont déjà vulnérables. De plus, la zone à l'étude est utilisée de façon importante, voire exclusive, par plusieurs espèces à haute valeur commerciales ou environnementales pendant toute l'année. L'efficacité de plusieurs mesures d'atténuation n'est pas démontrée scientifiquement. Une chose est certaine, l'évitement d'activité dans les zones sensibles est une mesure incontestablement efficace. Considérant que le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique, que les données sur les composantes environnementales sont déficientes, que l'efficacité de plusieurs mesures d'atténuation n'est pas démontrée, que la zone à l'étude est globalement sensible aux activités de prospection, que les contraintes climatiques et de glaciation sont élevées, que la population se montre grandement préoccupée par la question, que certaines composantes intergouvernementales limitent les interventions possibles, il est recommandé de ne pas autoriser d'activité de prospection dans la zone à l'étude.

Je suis tout à fait d'accord avec les recommandations de la Coalition Saint-Laurent et je propose qu'elles fassent aussi l'objet de la conclusion de l'étude et des recommandations de l'Office:

La Coalition Saint-Laurent recommande à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labradordes hydrocarbures extracôtiers :

- De ne pas émettre de nouveaux permis d'exploration dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;
- De retirer l'appel d'offres lancé le 16 mai 2013 pour quatre parcelles de territoire dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;
- De ne pas autoriser les projets actuellement en cours dans le golfe, que ce soit les projets de Corridor Resources (Old Harry) ou Shoal Point Energy (côte ouest de Terre-Neuve).
- De soumettre à l'examen du public les recommandations et conclusions du rapport final de l'évaluation environnementale stratégique.

Philippe Simon Laplante
[REDACTED]